



HAL
open science

Des “ seigneuries ” laïques aux territoires ecclésiiaux ? Dynamique du processus de spatialisation dans les actes diplomatiques numérisés (VIIe-XIIIe siècles)

Nicolas Perreaux

► To cite this version:

Nicolas Perreaux. Des “ seigneuries ” laïques aux territoires ecclésiiaux? Dynamique du processus de spatialisation dans les actes diplomatiques numérisés (VIIe-XIIIe siècles). MARTINE Tristan, NOWAK Jessika et SCHNEIDER Jens (dir.), *Espaces ecclésiastiques et seigneuries laïques. Définitions, modèles et conflits en zones d’interface (IXe-XIIIe siècle)*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2021, p. 55-77., pp.22-77, 2021. halshs-03203847

HAL Id: halshs-03203847

<https://shs.hal.science/halshs-03203847v1>

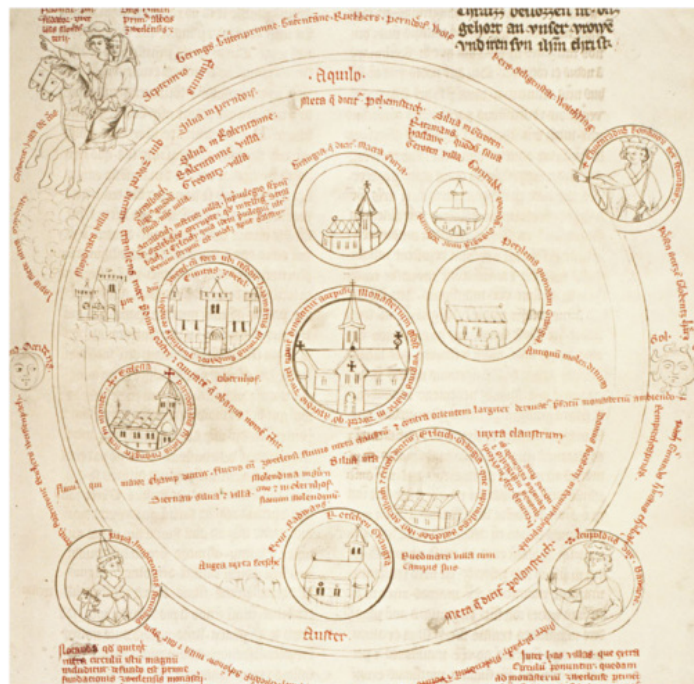
Submitted on 21 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version d'auteur de l'article « Des « seigneuries » laïques aux territoires ecclésiastiques ? Dynamique du processus de spatialisation dans les actes diplomatiques numérisés (VII^e-XIII^e siècles) », dans Tristan MARTINE, Jessika NOWAK et Jens SCHNEIDER (dir.), *Espaces ecclésiastiques et seigneuries laïques. Définitions, modèles et conflits en zones d'interface (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2021, p. 55-77.

ESPACES ECCLÉSIASTIQUES ET SEIGNEURIES LAÏQUES (IX^e-XIII^e SIÈCLE)



SOUS LA DIRECTION DE TRISTAN MARTINE,
JESSIKA NOWAK ET JENS SCHNEIDER

ÉDITIONS DE LA SORBONNE



Des structures domaniales aux territoires ecclésiiaux ? Entités spatiales et dynamique du processus de spatialisation dans les actes diplomatiques (VII^e-XIII^e siècles)¹

À l'orée du cinquième tome de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, Fustel de Coulanges proposait de dégager les caractères saillants de ce qu'il nommait le *régime féodal* : « Possession conditionnelle du sol à la place de la propriété, assujettissement des hommes au seigneur à la place de l'obéissance au roi, et hiérarchie des seigneurs entre eux par le lien du fief et de l'hommage, voilà les trois traits caractéristiques qui distinguent le régime féodal de tout autre régime »². Ces réflexions de l'éminent historien ont aujourd'hui encore pour mérite d'attirer notre attention sur l'articulation d'une triade conceptuelle aujourd'hui encore considérée comme fondamentale pour la compréhension de la nature du système médiéval européen : le « sol », les « hommes » et les « relations seigneuriales ». Mais comment, par quelles modalités et selon quelles chronologies passe-t-on de la domination des hommes à l'organisation spatiale³ ? Les entités spatiales parfois qualifiées de « circonscriptions », de « divisions territoriales », voire de « ressorts » ou de « districts », apparaissent comme un angle d'approche pertinent. Fréquents et typologiquement variés, depuis le *pagus* jusqu'à l'*episcopatus*, ces repères spatiaux relèvent pour partie de la relation seigneuriale, autrement dit du *dominium*⁴. Plusieurs de ces entités sont, en effet, liées à des fonctions de l'aristocratie laïque (*comitatus*, *vicaria*), tandis que d'autres se placent du côté des clercs et donc du pôle ecclésial (*parochia*, *diocesis*), même si certaines apparaissent comme plus ou moins neutres sur ce plan (*villa*). Malgré leurs polysémies et leurs multiples évolutions sémantiques, toutes contribuent à l'ancrage et à la fixation des choses, des biens et des personnes, et donc au processus de spatialisation des sociétés médiévales.

L'analyse de ces structures est favorisée par un contexte historiographique doublement favorable. On ne reviendra pas en détail sur les réflexions fondamentales autour des caractères de l'espace médiéval, qui nourrissent notre discipline depuis plus de trois décennies maintenant⁵. Plus spécifiquement donc, c'est le bouillonnement autour des « circonscriptions territoriales » qui nous retient ici. Celui-ci s'insère dans une tradition ancienne, liée à l'histoire du droit et à la « Géographie historique »⁶. On constate, en effet, un fort intérêt pour ces

¹ Cet article a bénéficié des réflexions, des conseils et des relectures de Stéphane Boissellier, Michel Lauwers, Eliana Magnani, Tristan Martine, Florian Mazel, Joseph Morsel, Didier Panfili, Isabelle Rosé, Roland Viader et Alain Guerreau. Nous les en remercions tous chaleureusement.

² N. D. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (5^e partie). Les origines du système féodal : le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne*, Paris, Hachette, 1907, p. XIII.

³ J. Morsel (dir.), *Communautés d'habitants au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

⁴ A. Guerreau, « Seigneurie », dans A. Vauchez (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, Paris, Le Cerf, 1997, p. 1415-1416 ; J. Morsel, *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2004 ; F. Bougard, G. Bühner-Thierry et R. Le Jan, « Les élites du haut Moyen Âge. Identités, stratégies, mobilité », *Annales HSS*, n° 4, 2013, p. 1079-1112. Les expressions « entités spatiales » ou « repères spatiaux » ont pour avantage d'être relativement neutres.

⁵ Quelques jalons importants : A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon, A. Guerreau (dir.), *L'État ou le roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, MSH, 1996 ; M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005 ; D. Méhu, *Mises en scène et mémoires de la consécration déglise dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2008 ; D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2006 ; M. Lauwers et J.-P. Devroey, « L'« espace » des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion », dans *Construction de l'espace au Moyen Âge. Pratiques et représentations*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2007, p. 421-439 ; M. Lauwers (dir.), *Monastères et espace social : genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2014 ; F. Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Le Seuil, 2016.

⁶ La généalogie de cette tradition a été présentée dans M. Saudan, « Géographie historique. Histoire d'une discipline controversée ou repères historiographiques », *Hypothèses*, vol. 5, 2002, p. 13-25.

structures spatiales à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle⁷, puis plus spécifiquement dans les années 1900-1930⁸. Ce mouvement trouve en partie ses racines dans les refontes successives des circonscriptions ecclésiastiques et administratives issues de la Révolution, en particulier lors de la monarchie de Juillet et du Second Empire⁹. Dans l'historiographie récente, ces structures spatiales connaissent un vif regain d'intérêt, au travers des réflexions sur les « territoires » et plus spécifiquement les paroisses¹⁰. L'approche proposée ici sera, on l'espère, différente mais néanmoins complémentaire. Malgré d'importants progrès, différentes questions concernant ces entités spatiales restent en suspens, en particulier parce que ces dernières ont souvent été abordées de façon qualitative, dans le cadre de documentations régionales. L'objectif de cet article est donc de déterminer l'évolution globale de ces entités spatiales, considérées comme un tout, à partir de corpus diplomatiques numérisés.

I. Identifier les entités spatiales dans les textes

Corpus diplomatiques et méthodes numériques

Une telle enquête, portant sur des dizaines de milliers d'occurrences, n'est possible que grâce aux progrès des méthodes numériques. Depuis quelques années, ces dernières ouvrent des perspectives inédites en histoire du Moyen Âge. Les documents diplomatiques ont en particulier été numérisés en masse¹¹. Or, ceux-ci constituent un lieu d'observation privilégié pour le problème qui nous retient ici : les chartes usent abondamment des entités spatiales afin de localiser les choses ou les droits dont elles consignent le transfert – tout en étant par ailleurs une manifestation du lien entre la terre et les hommes. Depuis 2009, nous nous sommes attaché à réunir ces documents dans un unique corpus documentaire, intitulé *Cartae Europae Medii Aevi* (CEMA)¹². Il regroupe en janvier 2019 plus de 225 000 textes, correspondant à près de 50 millions de mots latins.

Les CEMA sont par ailleurs lemmatisés grâce aux paramètres développés dans le cadre de l'ANR Omnia¹³. Le corpus a ensuite été formalisé afin qu'il fonctionne sous différents

⁷ Par exemple : A. Michaux, *Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques anciennes et modernes du diocèse de Cambrai et spécialement sur celles qui se rapportent au territoire actuel de l'arrondissement d'Avesnes*, Avesnes-Valenciennes, E. Prignet, 1867.

⁸ P. Imbart de La Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle : les origines religieuses de la France*, Paris, Picard, 1900 ; M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, 4 volumes, Dijon, E. Rebourseau, 1925-1937 ; F. Lot, « L'état des paroisses et des feux de 1328 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 90, 1929, p. 51-107 ; A. Déléage, *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*, Mâcon, Protat frères, 1941.

⁹ M.-V. Ozouf-Marignier et N. Verdier, « Les mutations des circonscriptions territoriales françaises. Crise ou mutation ? », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, n° 125:2, 2013 (<https://journals.openedition.org/mefrim/1462>, consulté le 10.01.2019).

¹⁰ D. Pichot, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002 ; D. Iogna-Prat et É. Zadora-Rio (dir.), *La paroisse, genèse d'une forme territoriale*, dans la revue *Médiévales*, vol. 49, 2005 ; É. Zadora-Rio, *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire : la formation des territoires*, Tours, FERACF, 2008 ; F. Mazel (dir.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; F. Mazel, *L'évêque et le territoire ...*, op.cit.

¹¹ Avec par exemple les programmes CBMA, *Chartae Galliae*, Artem, Fundació Noguera, Codice Diplomatico della Lombardia Medievale, Deeds Project, dMGH, Scripta, Württembergisches Urkundenbuch, Cartulaires d'Île-de-France, Monasterium et Diplomata Belgica. On trouvera des indications sur la plupart de ces programmes dans A. Ambrosio, S. Barret et G. Vogeler (dir.), *Digital Diplomats. The Computer as a Tool for the Diplomatist?*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2014 (*Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde*, Beiheft 14).

¹² Présentation du corpus dans : N. Perreaux, « L'écriture du monde (I). Les chartes et les édifices comme vecteurs de la dynamique sociale dans l'Europe médiévale (VII^e-milieu du XIV^e siècle) », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, vol. 19.2, janvier 2016 (<https://cem.revues.org/14264>, consulté le 10.01.2019).

¹³ Lancée en janvier 2009, l'ANR associait des membres de l'UMR ARTeHIS, de l'École nationale des chartes et de la section de Lexicographie latine de l'IRHT. Les paramètres sont aujourd'hui disponibles sur le site du *Novum Glossarium* : <http://glossaria.eu/> (consulté le 10.01.2019).

logiciels permettant des recherches simples, mais aussi de la fouille de données (*Data et Text Mining*)¹⁴. Précisons néanmoins que ces techniques de « lectures distantes » ne remplacent en aucun cas les méthodes classiques de l'historien, mais invitent au contraire à un retour aux documents.

Quels lemmes ? Limites et présupposés de l'enquête

Quelles entités spatiales privilégier pour cette enquête ? Si l'historiographie des « circonscriptions » est dynamique, aucun répertoire ne donne une liste exhaustive de ces structures. Sur quels critères fonder leur regroupement ? Si *parochia* ou *pagus* ont évidemment leur place ici, que penser de *suburbium* ou même d'*haribannus* ? Que dire par ailleurs de *feodum* ou encore de *beneficium*, qui désignent le plus souvent des droits, mais également des espaces plus ou moins définis¹⁵ ? Une enquête dans l'historiographie¹⁶, dans les glossaires et les dictionnaires¹⁷, mais aussi dans les documents eux-mêmes, a permis de proposer une première liste, sans aucun doute discutable, d'une quarantaine de termes (fig. 1). On y trouve des éléments limites tels que *districtum*, *condita* ou encore *finis*, intégrés a priori afin de ne pas manquer de terme fondamental. Sauf exception, les lemmes retenus ont en commun de désigner des entités ou des repères spatiaux, plus ou moins inclusifs, dans lesquels s'exercent certaines formes du *dominium*, permettant de contraindre les hommes (corvées, déplacements) ou de prélever des rentes.

D'autres difficultés ont rapidement émergé, liées à la polysémie des termes. Premièrement, fallait-il inclure des éléments limites tels que *civitas* et *castrum*, qui ne désignent pas seulement une entité spatiale au sens « surfacique »¹⁸ ? Se pose ensuite le cas des lemmes renvoyant simultanément, ou par extension, à une entité spatiale et à une fonction ou un droit. C'est par exemple le cas du doyenné, assez peu étudié jusqu'ici¹⁹. Celui-ci est en effet désigné par au moins deux lemmes : *decania* et *decanatus*, sans compter le *subdecanatus*, beaucoup

¹⁴ En particulier TXM, CWB et R.

¹⁵ Tout comme *honor*, il s'agit bien entendu de termes particulièrement polysémiques : J. Morsel, *L'aristocratie médiévale...*, op.cit., p. 122-123; H. Débax, *La seigneurie collective...*, op.cit., en particulier l'Introduction et le chap. 1 ; Id., *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, chap. 3, p. 143 et seq.

¹⁶ B. Cursente et M. Mousnier (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, en particulier la seconde partie et les articles de L. Schneider (p. 109-128), A. Catafaut (p. 129-149), B. Cursente (p. 151-167), P.-Y. Laffont (p. 169-186) et M. Mousnier (p. 187-205). De même dans R. Viader (dir.), *Vigueries et autres circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Âge*, Toulouse, Privat, 2009 (numéro spécial des *Annales du Midi*, 121), les articles d'E. Pastor (p. 159-179), R. Marti (p. 177-197), F. Hautefeuille (p. 199-213), C. Lauranson-Rosaz (p. 215-235), J.-F. Boyer (p. 237-260) ; F. Mazel, *L'évêque et le territoire...*, op.cit., p. 91-97 ; S. Boisselier (dir.), *Les « grands territoires » au Moyen Âge, réalités et représentations*, numéro des *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 21, 2011 (<https://journals.openedition.org/crm/12416>, consulté le 10.01.2019) ; N. Baron, S. Boisselier, F. Clément et F. Sabaté (dir.), *Reconnaître et délimiter l'espace localement au Moyen-Âge*, Lille, Presses universitaires de Septentrion, 2016.

¹⁷ En particulier le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange (<http://ducange.enc.sorbonne.fr/>, consulté le 10.01.2019). Nous avons aussi eu recours à M. Parisse et M. Gouillet, *Lexique latin-français : Antiquité et Moyen Âge*, Paris, Picard, 2006.

¹⁸ H. Noizet, « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne : du lieu réticulaire au lieu territorial », *EspacesTemps.net*, 2014 (<http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-au-moyen-age-et-a-lepoquemoderne/>, consulté le 10.01.2019). Le choix d'intégrer *castrum* repose sur le fait que le terme désigne souvent des agglomérations, des communautés plus ou moins vastes. À l'inverse, *ecclesia* désigne la plupart du temps soit le clergé comme groupe, soit la société dans son ensemble, soit le bâtiment.

¹⁹ Voir cependant A. Dierkens, « La création des doyennés et des archidiaconés dans l'ancien diocèse de Liège (début du X^e siècle) », *Le Moyen Âge*, vol. 92, 1986, p. 345-365 ; P. Garrigou Grandchamp, A. Guerreau et J.-D. Salvègue, « Doyennés et granges de labbaye de Cluny. Exploitations domaniales et résidences seigneuriales monastiques en clunisois du XI^e au XIV^e siècle », *Bulletin Monumental*, 157-1, 1999, p. 71-113 ; D. Pichot, « Doyennés et organisation de l'espace au Moyen Âge. Le cas du Bas-Maine », dans F. Mazel (dir.), *L'espace du diocèse...*, op.cit., p. 343-366.

plus rares (25 occurrences au total dans le corpus). Or, ces termes renvoient certes à un « espace », mais aussi plus rarement au doyen lui-même²⁰. Il nous semble toutefois qu'il s'agit là encore d'une structure plutôt que d'un problème à désambigüiser : ne s'agit-il pas là en effet d'une manifestation du *dominium*, dans lequel se fondent étroitement les droits (donc certaines fonctions), les terres et les hommes ? C'est par exemple le cas de *decanatus*, mais aussi d'*honor*, *scabinium*, *beneficium*, *comitatus* ou encore *ministerium*²¹. Se pose en outre la question des entités dont la diffusion est limitée géographiquement : c'est par exemple le cas de *centena*, *iugeria*, *finagium*, *aiacis* ou encore *condamina*²². Après réflexion, il a semblé plus intéressant de les intégrer, précisément afin de mesurer leur importance sans a priori. La liste ainsi constituée possède différentes limites, y compris en ce qui concerne les particularités socio-lexicales régionales, qu'il s'agit de conserver à l'esprit. Un de ses intérêts réside néanmoins dans le fait qu'elle contient à la fois des entités contrôlées par des aristocrates laïcs (*comitatus*, *pagus*, *vicaria*), et d'autres par des personnages ecclésiastiques (*episcopatus*, *diocesis*, *parochia*), mais aussi des ensembles « mixtes » comme *territorium*.

Lemmes	Mentions		
		<i>vicaria</i>	3229
<i>villa</i>	82841	<i>districtum</i>	2227
<i>feodum</i>	34094	<i>ministerium</i>	2208
<i>finis</i>	28774	<i>ducatus</i>	1903
<i>castrum</i>	28271	<i>finagium</i>	1751
<i>parochia</i>	20747	<i>suburbium</i>	1693
<i>beneficium</i>	19286	<i>condamina</i>	1386
<i>diocesis</i>	16577	<i>regio</i>	1072
<i>territorium</i>	16545	<i>fredus</i>	1035
<i>pagus</i>	12222	<i>archidiaconatus</i>	873
<i>dominium</i>	11209	<i>archiepiscopatus</i>	753
<i>comitatus</i>	11080	<i>decanatus</i>	706
<i>episcopatus</i>	7599	<i>(in ministerium)</i>	392
<i>fundus</i>	6438	<i>aiacis</i>	210
<i>area</i>	6192	<i>decimaria (-rius)</i>	156
<i>ager</i>	5982	<i>condita</i>	143
<i>vicus</i>	4792	<i>centena</i>	136
<i>bannus</i>	4337	<i>haribannus</i>	49
<i>provincia</i>	3915	<i>subdecanatus</i>	25

Fig. 1 : Mentions de chaque lemme retenu dans les CEMA, et répartition en 5 classes.

²⁰ « *predictas sigillo decanatus Christianitatis Mousteroli communitas...* », en 1263, dans J. Roux (éd.), *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens*, t. 1, Amiens-Paris, Yvert et Tellier-Picard, 1905, n° 392 ; « *In cujus rei testimonium sigillum decanatus de Vernone...* », en 1284, dans L. Merlet et A. Moutié (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, 2 volumes, Paris, H. Plon, 1857-1858, n° 861.

²¹ Discussions sur la vicomté dans H. Débax (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008.

²² *Condamina* est un exemple caractéristique de cette régionalisation plus ou moins forte de certaines entités spatiales : voir P.H. Billy, *La condamine, institution agro-seigneuriale : étude onomastique*, Tübingen : M. Niemeyer, 1997. Il faut aussi signaler les limites du lemmatiseur en matière de graphies régionales : si dans le cas de certains lemmes (*feodum*), les variantes intégrées sont très nombreuses, ça n'est pas nécessairement le cas pour d'autres (*ager*, *pagus*, *aiacis*, etc.). Nous avons fait en sorte d'intégrer ces formes plus ou moins rares, mais il est très probable que certaines nous aient échappé.

Poids de l'ensemble lexical

Quel est le poids de cet ensemble lexical, dans la totalité du corpus diplomatique réuni ? En définitive, ce sont près de 341 000 mentions qui ont été relevées dans les CEMA. Il s'agit évidemment d'un nombre élevé, même si, en comparaison, le terme *terra* réuni à lui seul plus de 227 780 occurrences²³. Autre élément attendu, mais néanmoins frappant : la profonde dispersion quantitative du lexique, ici divisé en cinq classes fréquentielles (fig. 1). Certains termes ne sont en effet présents que par quelques dizaines de mentions (*subdecanatus*, *haribannus*, *centena*, etc.) tandis que d'autres en possèdent plus de 10 000 occurrences (*villa*, *feodum*, *parochia*, etc.). Le cas de *villa* est d'ailleurs singulier, avec plus de 82 000 mentions²⁴. Une telle dispersion est un premier point à considérer. Les enquêtes antérieures portant sur les « circonscriptions » étant principalement régionales et qualitatives, il était difficile de distinguer l'importance relative des différentes structures (fig. 2).

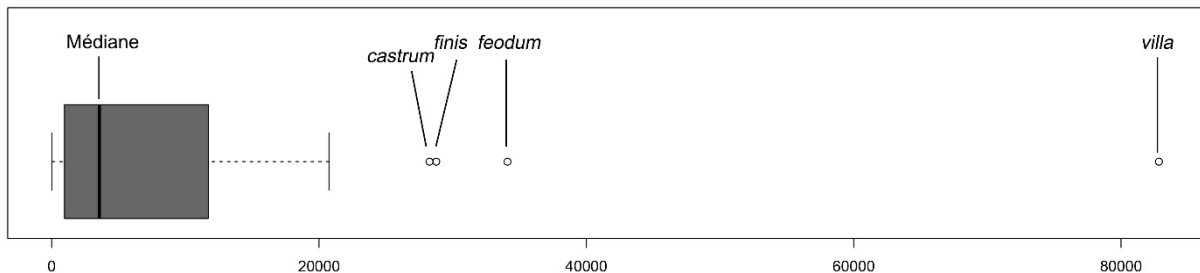


Fig. 2 : Répartition fréquentielle du lexique retenu, d'après le tableau précédent (boîte à moustaches, ou *boxplot*). On constate à la fois le poids énorme de *villa*, à droite, mais aussi qu'un grand nombre des termes sélectionnés sont relativement peu fréquents.

Le poids relatif de ce stock lexical varie-t-elle au fil de siècles ? La question nous place au cœur du débat sur le processus de spatialisation et de « territorialisation »²⁵. En appliquant un ratio prenant en compte la taille globale des corpus (autrement dit : le nombre de mots) et le nombre des entités spatiales, on constate en premier lieu que la proportion de mentions est plus élevée dans les chartes originales de l'Artem que dans l'ensemble des CEMA (ratio pour 10 000 : 76,66 vs 69,14 ; cf. fig. 3). Ce point s'explique par l'importance des actes des X^e-XI^e siècles dans le corpus de l'Artem, avec en particulier les chartes de Cluny, Saint-Victor de Marseille ou encore Marmoutier, qui recourent abondamment à la triade *ager*, *pagus* et *villa*²⁶. Parallèlement, on constate que le poids de ce lexique est sensiblement le même dans les capitulaires et les chartes, tandis que les mentions sont nettement moins fréquentes dans les conciles²⁷.

²³ Nous reviendrons sur ce problème fondamental en conclusion de l'article.

²⁴ L'historiographie consacrée au terme est trop abondante pour que nous puissions y revenir en détail. Voir N. Perreaux, « Chronologie, diffusion et environnement des *villae* dans l'Europe médiévale (VII^e-XIII^e siècles) : recherches sur les corpus diplomatiques numérisés », dans S. Bully et C. Sapin (dir.), *L'origine des sites monastiques : confrontation entre la terminologie des sources textuelles et les données archéologiques*, hors-série n° 10 du *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 2016, note 3, où la bibliographie est mentionnée de façon extensive.

²⁵ Sur ce dernier terme, voir A. Faure, « Territoires / territorialisation », dans L. Boussagnet, S. Jacquot et P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2004, p. 518-519 ; F. Mazel, *L'évêque et le territoire...*, op.cit., p. 21-26.

²⁶ En particulier dans les archives de Cluny : « *qui sunt sitas in pago Matisconense, in agro Galoniacen se in villa Bieria, in fine que vocatur Felgerolas* », dans Artem n° 1809 (don de Guillaume d'Aquitaine et de l'abbesse Ève à Hugues et Lilia, en 905) ; « *quæ sunt site in pago Maticense in agro Rufiacense, in villa Rufiaco* », Artem n° 2492 (Fredoenus et Rotardus d'une part, et labbé de Cluny Bernon, d'autre part, échangent trois prés, en 926) ; « *qui situs est in pago Lugdunense in villa Apelnens* », Artem n° 1877 (don d'Hugues pour l'abbaye de Cluny, début du XI^e siècle).

²⁷ Capitulaires = A. Boretius et V. Krause, (éd.), *Capitularia regum Francorum*, 2 volumes, Hanovre, Impensis

	Artem	CEMA	Capitulaires	Conciles
Mots dans le corpus	1993349	49313921	305827	645458
Mentions d'entités spatiales	15281	340949	1606	1923
Ratio (pour 10 000)	76,66	69,14	52,51	29,79

Fig. 3 : Occurrences des entités spatiales retenues dans différents corpus documentaires.

	VIIe s.	VIIIe s.	IXe s.	Xe s.	XIe s.	XIIe s.	XIIIe s.	XIVe s.
Mots dans le corpus	141755	519979	1449956	3018505	6845969	14781978	16583914	3054302
Mentions d'entités spatiales	1198	3611	13768	29795	56697	95992	106533	21364
Ratio (pour 10 000)	84,51	69,45	94,95	98,71	82,82	64,94	64,24	69,95

Fig. 4 : CEMA : occurrences des entités spatiales, par siècle (VII^e-XIV^e siècle).

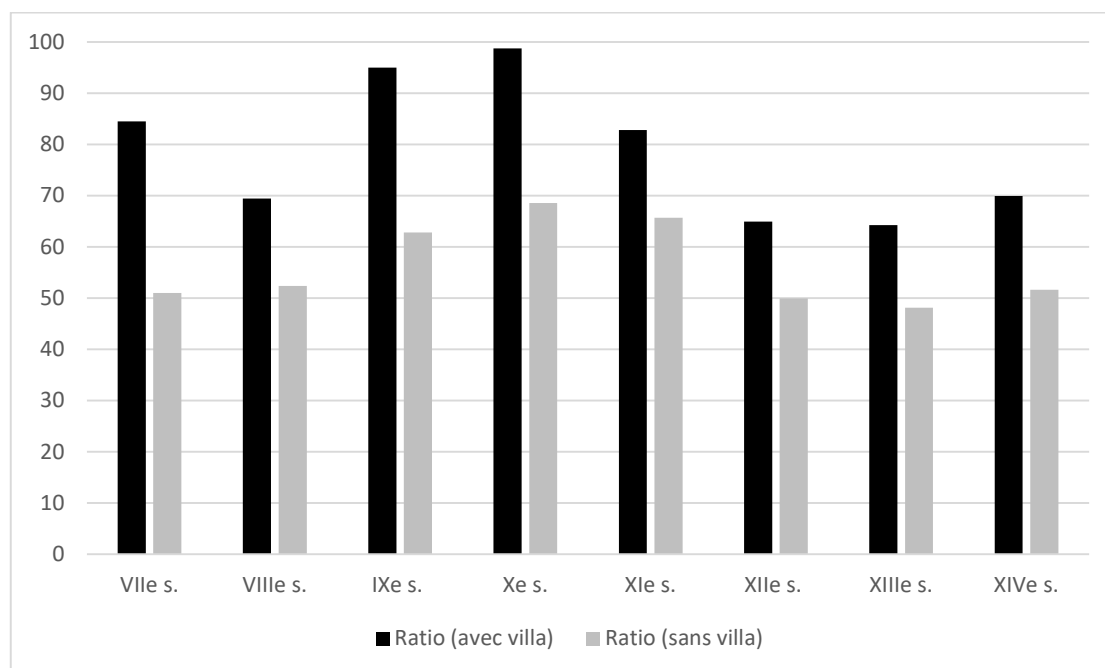


Fig. 5 : CEMA : évolution du poids lexical des entités spatiales au sein du corpus, par siècle (VII^e-XIV^e siècle ; ratio : pour 10 000). Mesure avec ou sans le lemme *villa*.

L'évolution du poids de ce lexique dans les textes diplomatiques, siècle par siècle, est plus intéressante encore (fig. 4 et 5). Alors qu'on aurait pu présupposer une augmentation franche des mentions entre le VII^e et le XIV^e siècle, la tendance est toute autre. D'une part, les mentions d'entités spatiales sont relativement élevées dès le haut Moyen Âge, y compris aux

bibliopolii Hahniani, 1883-1897 (*MGH Capitularia regum Francorum*, I/II). Conciles = F. Maassen (éd.), *Concilia aevi Merovingici*, Hanovre, Impensis bibliopolii Hahniani, 1893 (*MGH Leges, Concilia*, I) ; A. Werminghoff (éd.), *Concilia aevi Karolini*, 2 volumes, Hanovre, Impensis bibliopolii Hahniani, 1906-1908 (*MGH Leges, Concilia*, II:1-2) ; W. Hartmann (éd.), *Die Konzilien der karolingischen Teilreiche*, 2 volumes, Hanovre, Hahn, 1984-1998 (*MGH Leges, Concilia*, III et IV). Concernant les capitulaires, voir en dernier lieu : B. Jussen et K. Ubl (dir.), *Die Sprache des Rechts. Historische Semantik und karolingische Kapitularien*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2019 (à paraître). Les chartes épiscopales originales ne contiennent toutefois pas significativement moins d'entités spatiales que l'Artem dans son ensemble (ratio : 58,9 vs 59,68).

VII^e-IX^e siècles²⁸. Le maximum semble être atteint au X^e siècle²⁹. D'autre part, on constate que le nombre de ces occurrences a tendance à baisser entre le milieu du XI^e et la fin du XIV^e siècle³⁰. Cela ne signifie certes pas que l'organisation spatiale et la densité des lieux polarisants sont moindres au XIII^e qu'au X^e siècle, mais simplement que les scribes emploient plus fréquemment ces entités pour situer des lieux et des droits au cours des IX^e-XI^e siècles. L'historiographie récente étant revenue sur l'hypothèse des « paroisses primitives »³¹, et puisque les mentions des termes retenus sont élevées déjà aux VII^e-IX^e siècles, quelles entités servent de référence spatiale dans le haut Moyen Âge ?

II. Chronologie relative des entités spatiales dans les textes

Une première spatialisation ? (VII^e-début du IX^e siècle)

Un décompte des occurrences pour la quarantaine de lemmes retenus a été réalisé en premier lieu, siècle par siècle (fig. 6). Nous avons par ailleurs produit des graphiques, sur lesquels le corpus diplomatique est divisé en « tranches chronologiques » contenant un nombre de mots équivalent (par exemple fig. 7)³². Cette méthode possède l'avantage de faire apparaître les évolutions fréquentielles des mentions, indépendamment de l'évolution quantitative des CEMA.

²⁸ Même si pour le VII^e siècle en particulier, la présence d'un grand nombre de faux augmente sans doute artificiellement le ratio. Cette observation va toutefois globalement dans le sens de la réévaluation du rôle du haut Moyen Âge dans la mise en place du système européen médiéval : J.-P. Devroey, *Économie rurale et société dans l'Europe franque*, Paris, Belin, 2003 ; P. Toubert, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'An mil*, Paris, Fayard, 2004 ; C. Wickham, *Framing the Early Middle Ages. Europe and the Mediterranean, 400-800*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

²⁹ Même lorsque le lemme *villa* n'est pas pris en compte.

³⁰ Si l'on inclut le lemme *villa*, cette chute débute dès le XI^e siècle. Les analyses qui suivent permettront de préciser ce phénomène, qui correspond à une baisse en plusieurs temps, en fonction des lemmes. Cette évolution pourrait aussi être liée à l'évolution de la typologie documentaire aux XI^e-XIII^e siècles, qui se diversifie progressivement. Proportionnellement, il semble toutefois que ce phénomène reste marginal avant le milieu du XIII^e siècle et surtout le XIV^e siècle, où la diversité des archives progresse fortement – il ne peut donc expliquer à lui seul la tendance dégagée. Sur ces questions, voir P. Bertrand, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.

³¹ Par exemple : É. Zadora-Rio, *Des paroisses de Touraine...*, op.cit., p. 267-269 ; A. Lunven, *Du diocèse à la paroisse. Évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Alo (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 56-75.

³² Nous avons employé ici une bibliothèque de fonctions pour le logiciel de statistique R, intitulée Cooc (développée par A. Guerreau).

	VII ^e s.	VIII ^e s.	IX ^e s.	∑ VII ^e -IX ^e s.	X ^e s.	XI ^e s.	∑ X ^e -XI ^e s.	XII ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	∑ XII ^e -XIV ^e s.	Somme
<i>ager</i>	49	138	432	619	1640	1092	2732	883	967	328	2178	5529
<i>aiacis</i>	0	0	72	72	87	26	113	1	0	0	1	186
<i>archidiaconatus</i>	0	0	0	0	1	57	58	256	376	62	694	752
<i>archiepiscopus</i>	4	3	4	11	28	116	144	419	144	15	578	733
<i>area</i>	18	40	89	147	389	1519	1908	1888	1702	274	3864	5919
<i>bannus</i>	8	22	98	128	279	694	973	1889	1138	78	3105	4206
<i>beneficium</i>	113	275	1023	1411	786	2385	3171	6235	5052	1963	13250	17832
<i>castrum</i>	27	64	208	299	784	5846	6630	10141	8745	1604	20490	27419
<i>centena</i>	2	2	33	37	23	18	41	6	8	41	55	133
<i>comitatus</i>	4	24	657	685	2062	3731	5793	2022	1956	348	4326	10804
<i>condamina</i>	0	2	11	13	53	292	345	633	361	31	1025	1383
<i>condita</i>	2	7	47	56	24	38	62	14	7	2	23	141
<i>decanatus</i>	0	0	0	0	0	5	5	88	448	165	701	706
<i>decimaria (-rius)</i>	0	0	3	3	0	16	16	73	62	2	137	156
<i>diocesis</i>	7	17	23	47	85	217	302	850	7867	4724	13441	13790
<i>districtum</i>	5	8	89	102	70	263	333	1502	297	29	1828	2263
<i>dominium</i>	22	74	70	166	445	2582	3027	3424	3398	736	7558	10751
<i>ducatu</i>	0	28	193	221	59	684	743	299	577	94	970	1934
<i>episcopatus</i>	26	39	35	100	317	1490	1807	4182	1034	187	5403	7310
<i>feodum</i>	0	4	1	5	66	1632	1698	12535	18613	1319	32467	34170
<i>finagium</i>	0	0	1	1	0	5	5	509	893	283	1685	1691
<i>finis</i>	69	394	304	767	174	10731	10905	5805	3405	683	9893	21565
<i>fredus</i>	34	179	15	228	85	184	269	106	74	96	276	773
<i>fundus</i>	3	110	419	532	648	1195	1843	2286	1555	127	3968	6343
<i>haribannus</i>	2	5	17	24	6	10	16	9	0	0	9	49
<i>in ministerium</i>	1	3	25	29	187	70	257	59	39	0	98	384
<i>ministerium</i>	14	28	148	190	354	318	672	582	436	153	1171	2033
<i>pagus</i>	181	774	2339	3294	4587	3025	7612	858	70	3	931	11837
<i>parochia</i>	16	43	127	186	194	2194	2388	5844	10853	1171	17868	20442
<i>provincia</i>	14	68	163	245	224	247	471	852	1120	565	2537	3253
<i>regio</i>	33	44	95	172	217	210	427	199	125	17	341	940
<i>suburbium</i>	8	8	68	84	171	320	491	557	381	88	1026	1601
<i>territorium</i>	42	118	359	519	488	2351	2839	7440	5258	279	12977	16335
<i>vicaria</i>	0	1	141	142	789	541	1330	500	925	98	1523	2995
<i>vicus</i>	19	193	303	515	402	837	1239	776	1938	190	2904	4658
<i>villa</i>	475	889	4665	6029	9102	11735	20837	22154	26691	5607	54452	81318
Somme	1198	3604	12277	17079	24826	56676	81502	95876	106515	21362	223753	322334

Fig. 6 : CEMA : décompte des occurrences pour l'ensemble des entités spatiales retenues, par siècle (VII^e-XIV^e siècle). ∑ = sommes.

Le corpus diplomatique disponible pour la période incluant les VII^e, VIII^e et IX^e siècles contient plus de 2 millions de mots, dont environ 660 000 mots pour les VII^e et VIII^e siècles. Ce nombre semble suffisant pour dégager des tendances statistiques. Pour ces deux premiers siècles, on constate que les entités spatiales sont déjà fréquemment employées, sans que cela appuie nécessairement l'idée d'un maillage fortement hiérarchisé. Ces éléments donnent néanmoins la sensation d'un système de description via des entités spatiales déjà relativement en place, du moins dans les espaces renseignés par les actes.

Toujours pour ces siècles, deux groupes de termes peuvent être distingués : d'une part *villa* (1 364 mentions), *ager* (187), *pagus* (955), voire *beneficium* (388) et *finis* (463) ; d'autre part un ensemble plus hétéroclite contenant entre autres *vicus* (212), *provincia* (82) ou encore *fundus* (113). Le premier groupe représente plus de 3 350 mentions, soit presque 70% des occurrences d'entités spatiales pour les VII^e-VIII^e siècles. Il se présente sous la forme d'un système, car *pagus*, *ager* et *villa* sont souvent associés, et ceci dès le début de notre chronologie³³. Ces associations sont familières des lecteurs des chartes alto-médiévales : elles

³³ Sachant que le couple *villa-pagus* domine la triade. Quelques cas d'associations au VII^e-VIII^e siècles : « *dono per hanc epistolam donationis in pago Taroanense villam proprietatis mee nuncupante Sidiu* », charte d'Adroaldi pour Saint-Bertin (en 648 – dans B. Guérard (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, Paris, Imprimerie royale, 1841, n° 3) ; « *et Dacognaca villa in pago Uimen* », Clotaire III rend un jugement concernant Saint-Denis (673 – Artem n° 4506) ; « *in pago Erdehe in villa Sonenlar* », dans la donation d'Helmerici pour Lorsch (775 – K. Glöckner (éd.), *Codex Laurehamensis*, 3^e volume (*Kopialbuch, II. Teil*), Darmstadt, Verlag des historischen Vorein für Hessen, 1936, n° 3032, p. 99-100 ; aussi *Diplomata Belgica*, n° 15662).

ressortent ici aussi à travers l'étude statistique des cooccurents³⁴. Les fréquences élevées des trois lemmes, quasiment dès l'orée du genre diplomatique, n'empêchent toutefois pas que ceux-ci gagnent en importance entre le VIII^e et le X^e siècle³⁵. Les autres termes tels que *vicus*, *provincia*, *fundus*, mais aussi *area*, *regio*, *banus* ou encore *suburbium*, apparaissent quant à eux de façon plus sporadique, leurs mentions étant par ailleurs peu articulées entre elles³⁶.

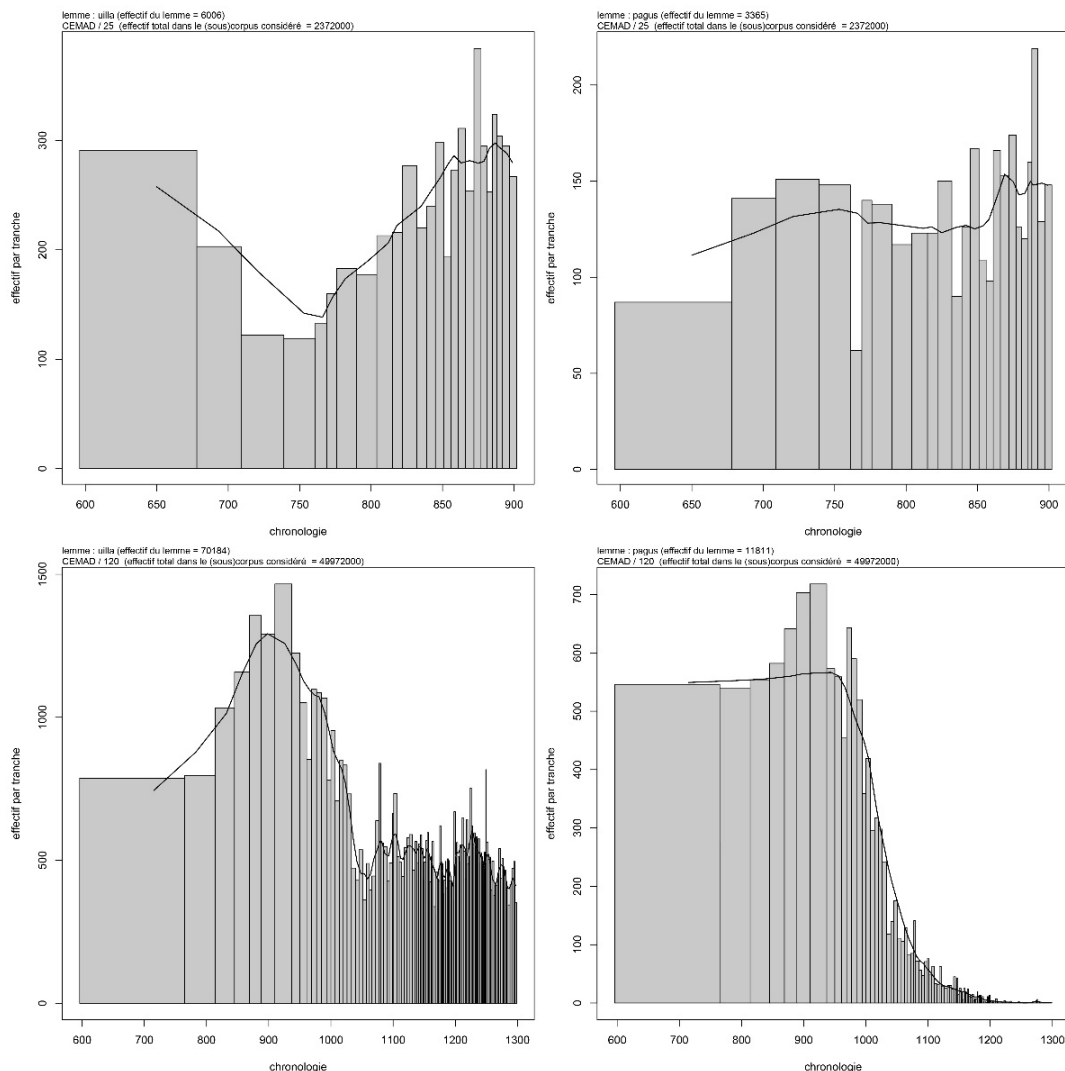


Fig. 7a, b, c, d : CEMA : évolution chronologique de lemmes *villa* (600-900) [en haut, à gauche] ; *pagus* (600-900) [en haut, à droite] ; *villa* (600-1300) [en bas, à gauche] ; *pagus* (600-1300) [en bas, à droite].

³⁴ Nous avons pu relever 5 134 mentions associant (à plus ou moins cinq mots de distance) *villa* et *pagus* ; 2 291 pour *villa* et *ager* ; 2 000 pour *pagus* et *ager*. Enfin, 1 725 syntagmes font apparaître simultanément les trois termes. Cette triple présence est toutefois limitée géographiquement, puisque l'immense majorité des mentions de ce type apparaissent en Bourgogne du Sud (Saint-Vincent de Mâcon, Cluny, Perrecy-les-Forges) et en Lyonnais (Savigny, Saint-André-le-Bas, Ainay), à partir des années 830. On peut parler sans risque d'un formulaire régional, même si ça diffusion est ponctuellement plus large.

³⁵ Il faudrait revenir plus en détail sur les tendances des VI^e-VII^e siècles. Malheureusement, l'état actuel de nos corpus numériques pour ces siècles ne permet pas une grande finesse dans l'analyse. L'ajout de métadonnées, la suppression des doublons, le signalement des textes interpolés constitueraient des étapes essentielles pour améliorer les résultats.

³⁶ Autrement dit : les lemmes apparaissent séparément, et non conjointement comme pour *pagus-ager-villa*.

Le poids de ces entités spatiales, en partie liées à l'aristocratie laïque³⁷, fait ressortir en creux la faiblesse d'autres structures inclusives : celles relatives à l'Église³⁸. On ne s'attend certes pas à lire de mentions concernant les doyennés pour ces périodes. Mais on constate que *diocesis*, et dans une certaine mesure *parochia*, sont aussi relativement peu employées, avec respectivement 47 et 186 occurrences du début du VII^e à la fin du IX^e siècle – contre 619 pour *ager*, 3 294 pour *pagus* et 6 029 pour *villa*, sur cette même période. Parallèlement, si *provincia* joue un rôle dans les diplômes des VII^e-VIII^e siècles, son importance évolue à la baisse passé le milieu du IX^e siècle.

Renforcement des structures spatiales et entités émergentes (IX^e-milieu XI^e siècle)

La période allant du IX^e siècle (et plus particulier des années 850) au milieu du XI^e siècle connaît plusieurs évolutions divergentes en matière de lexique spatial. Tout d'abord, certains termes auparavant quasi-absents de la documentation connaissent un essor saisissant. C'est le cas en particulier de *comitatus* et de *vicaria*³⁹.

Concernant *comitatus* tout d'abord, la documentation passe en deux siècles d'une absence totale à une véritable profusion de mentions. Le démarrage se situe au tournant du IX^e siècle⁴⁰, suivi d'un accroissement plus net lors des décennies 840-860 (fig. 8a et 8b)⁴¹. Les occurrences du terme avant cette période émanent en effet majoritairement de faux ou de documents interpolés, parfois simplement mal datés. Dans le corpus des *Chartes originales de l'actuelle France*, la première mention de *comitatus* daterait de 706. Or, il s'agit d'un pseudo-original du duc de Bourgogne pour Saint-Arnoul de Metz⁴². Il en va de même pour les mentions

³⁷ Voir par exemple P.-É. Poble, « Les structures territoriales qualifiées de *pagus* dans l'Auvergne du X^e siècle », dans O. Bruand (dir.), *Châteaux, églises et seigneurs en Auvergne au X^e siècle. Lieux de pouvoir et formes d'encadrement, Clermont-Ferrand*, Presses universitaires Blaise Pascal, 2015, p. 69-79, en particulier p. 75-79.

³⁸ Observations concordantes dans C. Lamy, « *Pagus* et classement des archives à l'abbaye de Marmoutier (XI^e-XII^e siècles) », dans G. Bühner-Thierry et S. Patzold (dir.), *Genèse des espaces politiques (IX^e-XII^e siècle) : autour de la question spatiale dans les royaumes francs et post-carolingiens*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 265-279.

³⁹ À propos des deux termes : T. Martine, *Ancrage spatial et polarisation des pouvoirs de l'aristocratie laïque en Lotharingie méridionale (fin IX^e-mi XI^e s.)*, thèse inédite de l'Université de Paris-Est Créteil, Paris, 2017, p. 190-236 ; J.-F. Boyer, « Les circonscriptions civiles carolingiennes à travers l'exemple limousin », *Cahiers de civilisation médiévale*, vol. 39, 1996, p. 235-261 (et Id., *Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VII^e au X^e siècle. Enquête sur l'administration locale*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2018) ; J.-P. Chambon, « L'agencement spatial et fonctionnel des vicairies carolingiennes dans le Midi de la Gaule : une approche linguistique », *Revue de linguistique romane*, vol. 63, 1999, p. 55-174 ; F. Hautefeuille, « Territoire textuel, visuel, virtuel », *op.cit.*, p. 402-403 ; O. Bruand, *Les origines de la société féodale : l'exemple de l'Autunois (France, Bourgogne)*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2009, p. 149-168 ; L. Schneider, « *Castra, vicariae* et circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Âge méridional (IX^e-X^e siècle). Le cas de la Septimanie-Gothie », dans D. Boisseuil, P. Chastang, L. Feller et J. Morsel (éd.), *Écriture de l'espace social : mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 237-266 ; C. Lauranson-Rosaz, « La *vicaria* en Auvergne et dans ses marges (IX^e-X^e siècle). Le cadre politique, spatial et social d'une circonscription civile carolingienne », dans R. Viader (dir.), *Vigueries et autres circonscriptions intermédiaires...*, *op.cit.*, p. 215-236 ; M. Saudan, *Espaces perçus, espaces vécus : géographique historique du Massif central du IX^e au XII^e siècle*, Paris, thèse inédite, 2005, p. 241-263 ; D. Panfili, « *Comitatus* vs *pagus*. Espaces, territoires, pouvoirs en Septimanie, Toulousain, Quercy et Rouergue (fin VIII^e-fin XI^e siècle) », dans G. Bühner-Thierry et S. Patzold (dir.), *Genèse des espaces politiques...*, *op.cit.*, p. 197-212.

⁴⁰ Par exemple : « *cum omnibus pertinentiis vel adjacentiis eorum que videntur esse in comitatu Pinnense* », au sein d'un acte de Charlemagne pour le Mont-Cassin (22 mars 787 – dans E. Mühlbacher, A. Dopsch, J. Lechner et M. Tangl (éd.), *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Großen*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1906 (MGH, *Diplomata, Die Urkunden der Karolinger. Erster Band* ; désormais DD Kar. 1), n° 156.

⁴¹ Occurrences par siècle (faux compris) : VII^e siècle : 1 ; VIII^e siècle : 23 ; IX^e siècle : 464 ; X^e siècle : 1 726 ; XI^e siècle : 3 636 (voir fig. 6). Concernant les faux et la présence du terme *comitatus*, voir les remarques et les notes qui suivent.

⁴² « *locum predium meum Floriacum dictum situm in pago Wabrinse et in comitatu Scarponensi* », prétendument en juin 706 – document Artem n° 287.

suivantes, nettement plus tardives d'ailleurs (783, 800 et 814)⁴³. Ce constat paraît généralisable à l'ensemble des CEMA : les documents contenant le lemme avant le IX^e siècle sont majoritairement des faux ou des interpolations⁴⁴. Malgré tout, le dossier du terme est loin d'être vide, y compris pour le haut Moyen Âge. Quelques mentions authentiques apparaissent ainsi dès les dernières décennies du VIII^e siècle, en particulier dans les diplômes de Charlemagne⁴⁵. Dans le corpus des originaux, le premier document non suspecté à contenir le terme *comitatus* est un diplôme de Lothaire pour Saint-Arnoul de Metz, daté d'août 840⁴⁶.

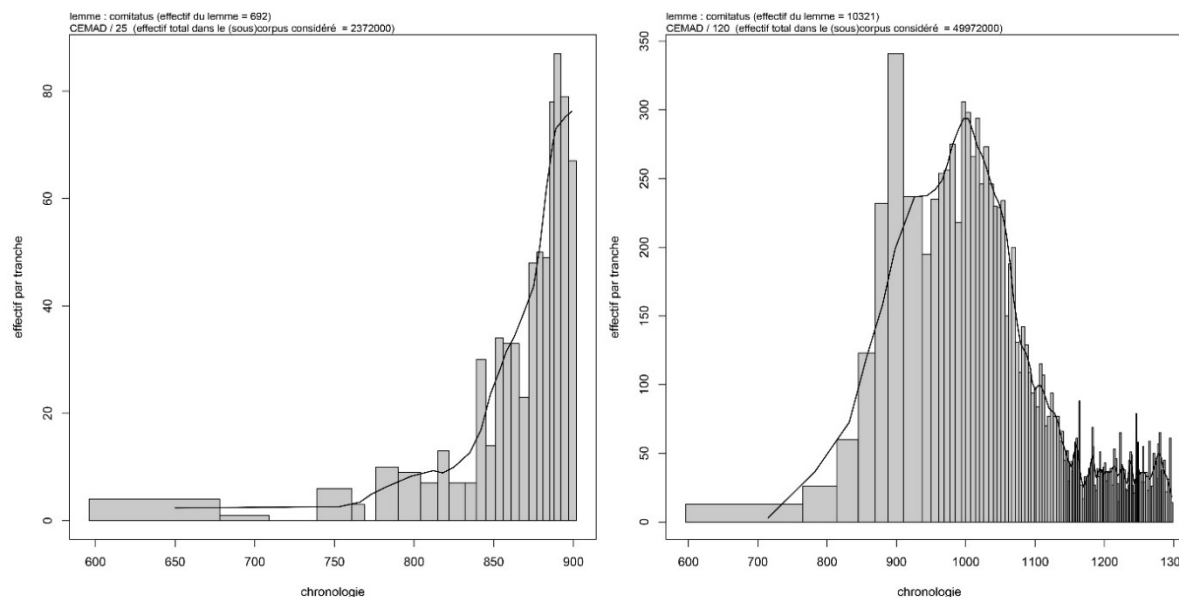


Fig. 8a et b : CEMA : évolution chronologique du lemme *comitatus*, 600-900 [à gauche] et 600-1300 [à droite].

Vicaria constitue un autre terme fréquent de notre liste initiale. Or, la chronologie de ce second lemme est presque identique à celle de *comitatus*, avec un léger retard. On observe son démarrage dans les années 820-830, puis une accélération des mentions vers 870-880 (fig.9a et 9b)⁴⁷. Un examen plus approfondi fait cependant apparaître que l'entité est quasiment absente des diplômes impériaux⁴⁸. Ces documents contiennent certes des mentions de personnages

⁴³ « *sita in ducatu Mollinse, in comitatu Mettensi* », dans un pseudo-acte d'Hildegarde pour Saint-Arnoul de Metz (mars 783 – Artem n° 289) ; « *aliquid de rebus meis propriis que sunt site in comitatu Neuernense* », dans le pseudo-acte d'Aidoardus pour l'abbaye de Saint-Claude (février 800 – Artem n° 952) ; « *et in eodem pago castrum Tornotrense, caput videlicet comitatus* », dans un pseudo-acte de Louis le Pieux pour l'évêque de Langres Beto (septembre 814 – Artem n° 123).

⁴⁴ « *quia michi legibus pertinet in comitatu motinensi* », dans une donation interpolée pour l'abbaye de Nonantola (pseudo-original de février 752, en fait du tournant des XI^e et XII^e siècles – L. Schiaparelli (éd.), *Codice Diplomatico Longobardo*, Rome, Istituto storico italiano, 1929-1933, n° 101) ; « *aliquid de rebus meis in pago Wabrinse, in comitatu Viridunensi* », en 769 (en fait 913-914), dans A. d'Herbomez (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, Paris, C. Klincksieck, 1898, n° 19 ; voir P. Marichal, *Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze*, Paris, Klincksieck, 1902, p. 21-23.

⁴⁵ Outre l'acte de 787 déjà cité, « *in ipso comitatu Audolfi visus fuit habere* », dans un acte de Charlemagne (août 807 – MGH DD Kar. 1, n° 206).

⁴⁶ « *quendam fiscum nostrum Rumiliacum nomine, qui est in pago Netensi, interiacens comitatus Moslensis confinio et Salnensis comitatus atque Caluomontensis* », dans l'acte de concession du fisc de Remilly (août 840 – Artem n° 291).

⁴⁷ Notre chronologie recoupe donc largement celle proposée pour le Limousin par J.-F. Boyer dans son article « Les circonscriptions civiles carolingiennes... », *op.cit.*, p. 240, fig. 2 (voir aussi Id., « Les circonscriptions carolingiennes du Limousin : compléments et perspectives de recherche », dans R. Viader (dir.), *Vigueries et autres circonscriptions intermédiaires...*, *op.cit.*, p. 237-260, ici p. 238-240).

⁴⁸ Cinq occurrences du lemme seulement ont pu être repérées sur l'ensemble de la section *Diplomata* des dMGH,

qualifiés de *vicarius*, mais pas la correspondance spatiale de cette fonction⁴⁹. Dans ces conditions, il semble nécessaire de dissocier la fonction (qui semble en partie liée à certains règnes royaux ou impériaux) de ses projections spatiales (qui n'apparaissent pas dans les diplômes)⁵⁰. Par ailleurs, l'importance de *vicaria* dans les CEMA est moindre que celle de *comitatus* : 3 011 mentions contre 9 543 pour le second⁵¹. Tant la chronologie que l'analyse des cooccurrents montrent cependant que les deux lemmes sont étroitement liés : la *vicaria* constituant d'ailleurs le plus souvent une structure intermédiaire entre la *villa* et le *pagus*⁵². L'ensemble apparaît évidemment en lien direct avec les exploitations agraires (via des cooccurrents comme *curtile*, *vinea*, *campus*, *pratium*, etc.).

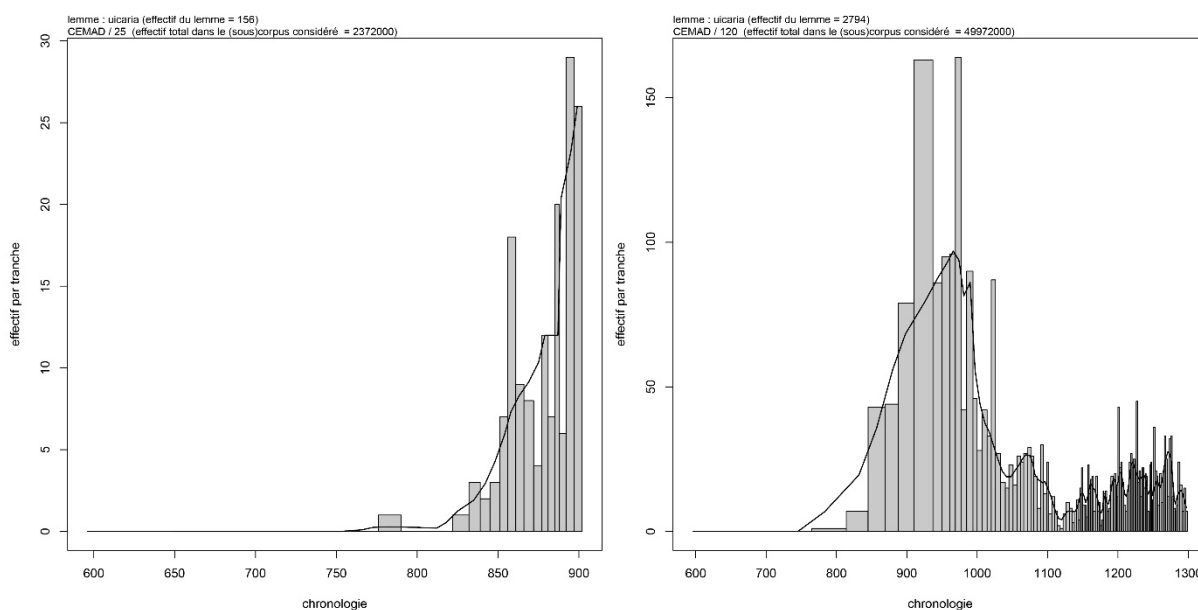


Fig. 9a et b : CEMA : évolution chronologique du lemme *vicaria*, 600-900 [à gauche] et 600-1300 [à droite].

En aucun cas toutefois l'émergence du couple *comitatus-vicaria* ne vient remplacer la triade *villa, ager* et *pagus*⁵³. Tout au contraire, on constate que cette dernière se développe

auxquelles s'ajoutent deux mentions dans l'édition récente des actes de Louis le Pieux : « *quae est in pago Pictavo in vicaria Racinse* », don de Louis le Pieux pour l'abbaye Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (novembre 839 – T. Kölzer, J.P. Clausen, D. Eichler et B. Mischke (éd.), *Die Urkunden Ludwigs des Frommen*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2016 (MGH DD Kar. 2), n° 406) ; « *et in ipso pago vicaria Garbaldo, villa quae dicitur Sincinniacus* », don de Louis le Pieux pour Eccard, lié à Perrecy-les-Forges (décembre 839 – MGH DD Kar. 2, n° 407).

⁴⁹ En 1893, Ferdinand Lot faisait déjà observer une forme de décalage sémantique entre *vicaria* et *vicarius*, pour la période carolingienne : F. Lot, « La *vicaria* et le *vicarius* », *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1893, vol. 17, p. 281-301.

⁵⁰ P.-E. Poble, *Les entités spatiales politiques en Gaule centrale (Auvergne, Limousin, Gévaudan, Velay) du VI^e siècle au milieu du XI^e siècle : du territorium aux territoires*, Paris, 2009.

⁵¹ Dans la version de janvier 2019, les CEMA incluaient 3 239 mentions de *vicaria*, contre 11 089 de *comitatus*. Les deux ratios, dans la version antérieure et dans la plus actuelle, sont ainsi très proches.

⁵² « *res suas in pago Pictavo, in vicaria Laucidunensium, in villa que dicitur Meleredo, hoc est alodium nostrum* », dans (892 – C. Urseau (éd.), *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Angers, Germain & G. Grassin, 1908, n° XVII) ; « *Et est ipse mansus in pago Ruthenico, in vicaria Montiniacense, in villa que vocatur Cassemare.* » (mars 911 – G. Desjardins (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, A. Picard, 1879, n° 107).

⁵³ Notre observation constitue un ajustement à l'hypothèse selon laquelle *comitatus* se substituerait à *pagus* à partir du IX^e-X^e siècle. Des variations régionales très fortes peuvent toutefois exister : voir J. Prinz, « *Pagus und Comitatus in den Urkunden der Karolinger* », *Archiv für Urkundenforschung*, vol. 17, 1942, p. 329-358 ; F. Mazel, *L'évêque et le territoire...*, op.cit., p. 94 ; G. Chouquer, *Dictionnaire du droit agraire antique et altomédiéval*, Paris, Observatoire des formes du foncier dans le monde, 2018, p. 433

fortement au cours de la période allant du milieu IX^e au milieu du XI^e siècle (fig. 7c et 7d). Cohabitent ainsi à la fois *ager*, *villa*, *pagus*, *vicaria* et *comitatus*, qui s'articulent progressivement pour former un système de repérage, d'organisation spatial et de domination plus ou moins cohérent. Précisons au passage que les mentions d'autres entités, pourtant attendues après certaines lectures historiographies, sont rares (*ducatus*, *centena*, etc.).

Une reconfiguration fondamentale (milieu XI^e-XIII^e siècle)

La phase suivante, qui s'amorce vers le début ou plutôt le milieu du XI^e siècle, voit s'opérer de profonds bouleversements en matière de lexique spatial. Tandis que le terme *villa* connaît une chute sans précédent – sans pour autant que les occurrences du lemme tombent à zéro⁵⁴ –, c'est tout le système loco-spatial qui l'accompagne qui semble se réorganiser⁵⁵. *Ager*, *vicaria*, *pagus* et *comitatus* disparaissent rapidement lors de cette période, pour ne plus subsister que sous la forme de mentions éparses. Le cas de *pagus* est particulièrement éloquent : la documentation diplomatique consultée passe de plus de 4 400 mentions au X^e siècle, à 2 879 au XI^e siècle, puis 715 au XII^e siècle, et enfin 53 au XIII^e siècle – tout en sachant que ce dernier siècle compte à lui seul presque 14 millions de mots⁵⁶. Parallèlement, *finis*, qui est très employé dans les textes des X^e-XI^e siècle, connaît une forte chute au XII^e siècle. Il en va de même pour d'autres termes, présents lors des siècles antérieurs, qui se font alors plus rares dans le lexique diplomatique (*provincia*, *fundus*, *vicus*, *territorium*, etc.). Ces lemmes ne disparaissent cependant pas entièrement, et se voient même repris aux XIII^e-XIV^e siècles. Tout comme *villa*, leur retour en diplomatie pourrait signifier non pas une reprise de structures anciennes, mais un renouvellement sémantique. Plus important encore, d'autres entités jouant un rôle mineur jusqu'au X^e-XI^e siècles se développent fortement aux XII^e-XIII^e siècles. C'est le cas de *suburbium*, d'*episcopatus*, de *parochia*, d'*archidiaconatus*, de *diocesis* et de *feodum*, et dans une moindre mesure de *decania* ou de *decimaria/decimarius*. Le graphique pour *parochia* (fig. 10) permet de préciser la chronologie de cette entité bien étudiée au cours des dernières années. L'entité connaît un développement dès le début du XI^e siècle, puis une légère chute au XII^e, avant une reprise très nette au XIII^e siècle⁵⁷.

(<http://www.formesdufoncier.org/pdfs/DDAAA-DEF.pdf>, consulté le 10.01.2019) ; D. Panfili, « *Comitatus vs pagus...* », *op.cit.*

⁵⁴ Il s'agit là, à notre sens, d'un signe de reconfiguration sémantique majeure. Les occurrences de *villa* cessent en effet de baisser vers le début du XII^e siècle, puis se maintiennent au même niveau voire augmentent légèrement au XIII^e siècle. Il n'est pas rare que ce type d'évolutions signe la réappropriation et la re-sémantisation d'un terme.

⁵⁵ En cela, nos observations sont concordantes avec les multiples enquêtes sur le cimetière (M. Lauwers, « Sépulcre, sépulture, cimetière. Lexique, idéologie et pratiques sociales dans l'Occident médiéval », dans M. Lauwers et A. Zémour (dir.), *Qu'est-ce qu'une sépulture ? Humanités et systèmes funéraires de la Préhistoire à nos jours*, Antibes, Éditions APDCA, 2016, p. 95-112 ; N. Perreaux, « Les mots de la sépulture dans l'Europe médiévale (VIII^e-fin XIII^e siècle) : observations complémentaires à partir des corpus numérisés », dans *Id.*, p. 113-122 ; C. Treffort (dir.), *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2015), la mise en place des communautés d'habitants (J. Morsel (dir.), *Communautés d'habitants au Moyen Âge...*, *op.cit.*, en particulier L. Kuchenbuch, « De la demeure à l'habiter ? Remarques à propos de l'hypothèse d'une spatialisation du social au Moyen Âge (1035 ; 893/1222) », p. 43-72) et plus généralement l'organisation spatiale de l'*ecclesia* (F. Mazel, *L'évêque et le territoire...*, *op.cit.*, p. 368-370).

⁵⁶ La majeure partie de ces mentions tardives provient en outre du nord et de l'est de l'Europe continentale (Chimay, Gembloux, Tournai, Gand, Saint-Ghislain, Spire, Reichersberg, Herzogenburg, Saint-Gall, Augsburg, Trèves, Maastricht, etc.).

⁵⁷ Observations concordantes dans D. Panfili, « *Comitatus vs pagus...* », *op.cit.*, p. 199-200 ; A. Lunven, *Du diocèse à la paroisse...*, *op.cit.*, p. 353-354.

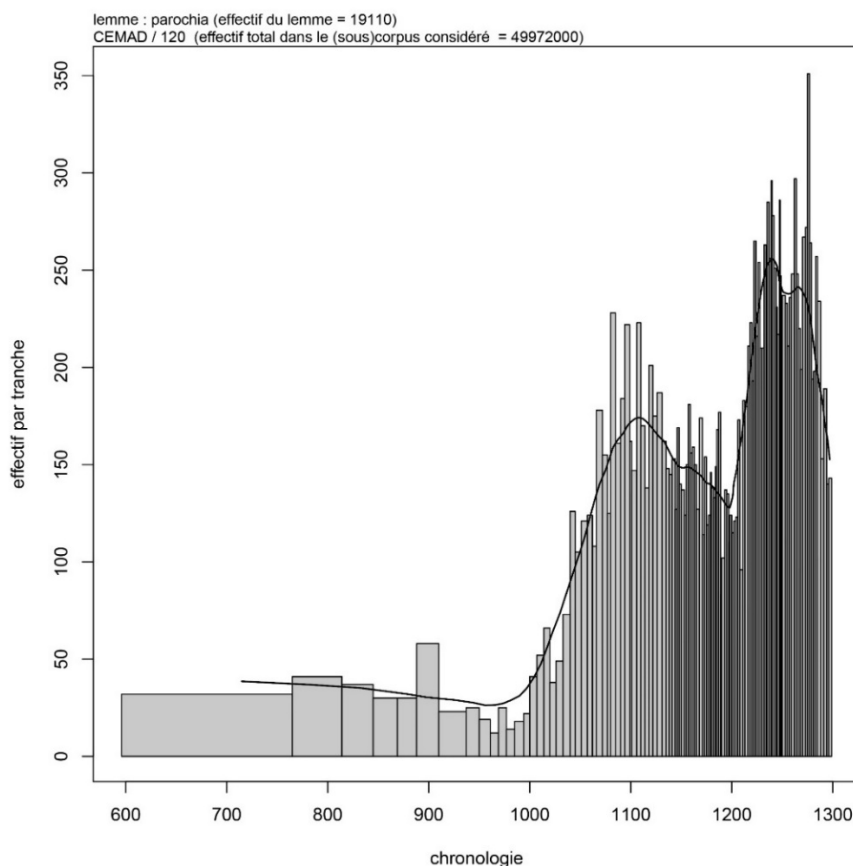


Fig. 10 : CEMA : évolution chronologique du lemme *parochia*, 600-1300.

Diocesis est complémentaire de cette tendance, mais sa chronologie est légèrement plus tardive (fig. 11a). On constate en effet que les mentions du lemme sont rares avant le XIII^e siècle, où elles se développent considérablement. Plutôt qu'une concurrence, il semble que nous ayons affaire là à un phénomène similaire à celui observé pour *villa-ager-pagus*, auxquels se sont associés *comitatus* et *vicaria*. Autrement dit, à une articulation progressive d'entités spatiales plus ou moins intégratrices. Enfin, *episcopatus* paraît très proche de *diocesis* en termes de cooccurrents, donc de valence sémantique (fig. 13). Simplement ce terme est plus précoce : l'*episcopatus*, dont le pic de mentions est situé au XII^e siècle, disparaît au moment même où s'affirme *diocesis* (fig. 11b). Parmi les autres structures socio-spatiales notables de ces siècles, on constate le développement de *feodum*. Celui-ci connaît un essor très franc dès la seconde moitié du XI^e siècle, mais qui culmine aux environs de 1200 (fig. 11c). Sa dynamique est donc concomitante de celle de *parochia* et de *diocesis*, mais aussi de *castrum*, *dominium* voire de *territorium*⁵⁸ (fig. 11d).

⁵⁸ Parmi les cooccurrents directs de *feodum* on trouve d'ailleurs *dominus/domina*, *miles*, *servitium*, mais aussi *decima*, *alodium*, et encore *dominium*, *castrum* et *parochia*.

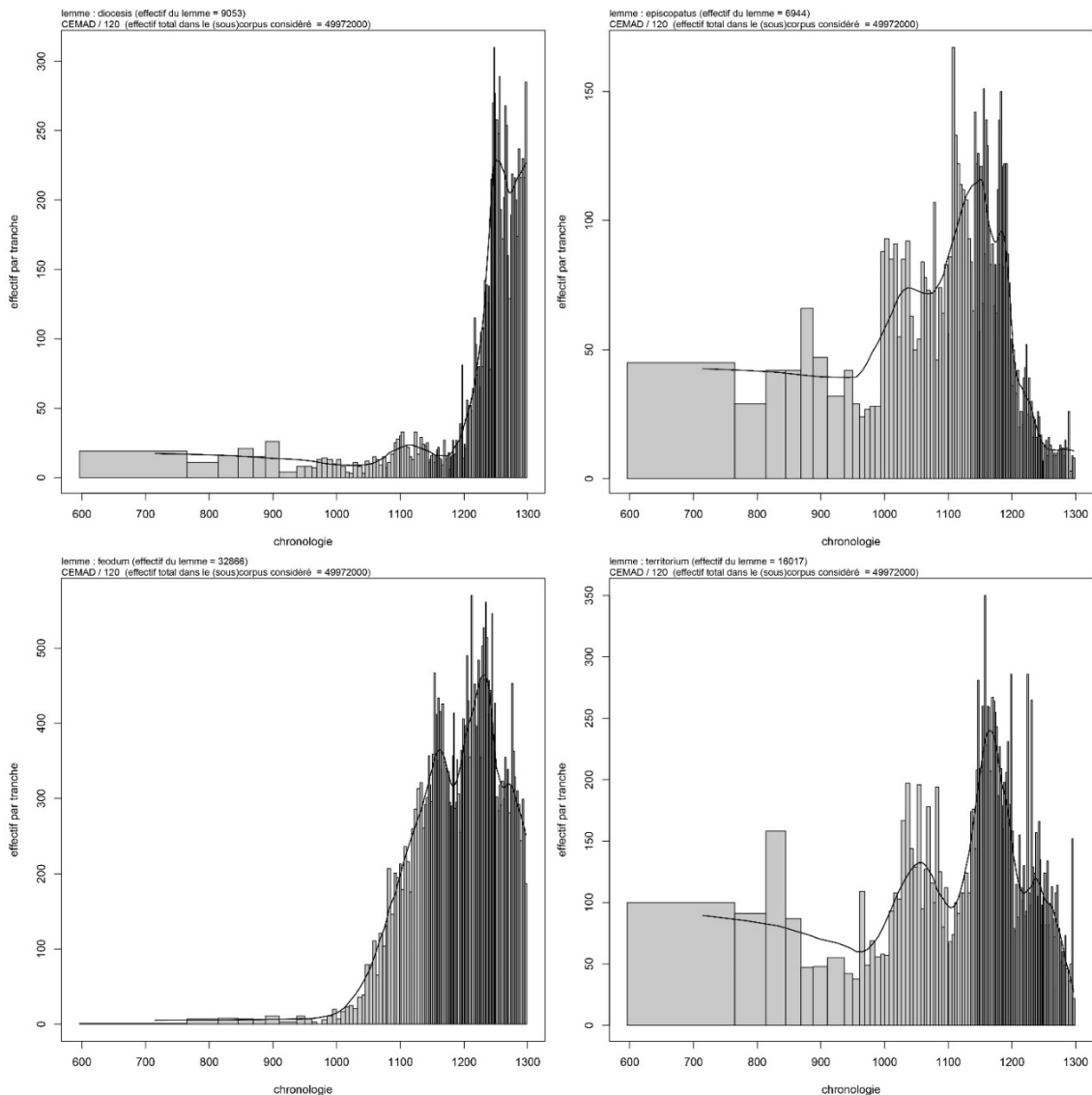


Fig. 11a, b, c, d : CEMA : évolution chronologique des lemmes *diocesis* (600-1300) [en haut, à gauche] ; *episcopatus* (600-1300) [en haut, à droite] ; *feodum* (600-1300) [en bas, à gauche] ; *territorium* (600-1300) [en bas, à droite].

III. Dynamique socio-spatiale et ecclésialisation du social

L'église dans le monde – le monde dans l'Église

Afin de proposer quelques hypothèses sur le sens de ces observations, deux méthodes ont été retenues : d'une part, série d'analyses factorielles portant sur l'ensemble du tableau décomptant les entités spatiales par siècle (fig. 6 et 12). D'autre part, une analyse des écarts à l'indépendance sur ce même tableau a été réalisée (non présentée ici), permettant de faire ressortir les spécificités de chaque siècle en matière d'usages diplomatiques d'entités spatiales.

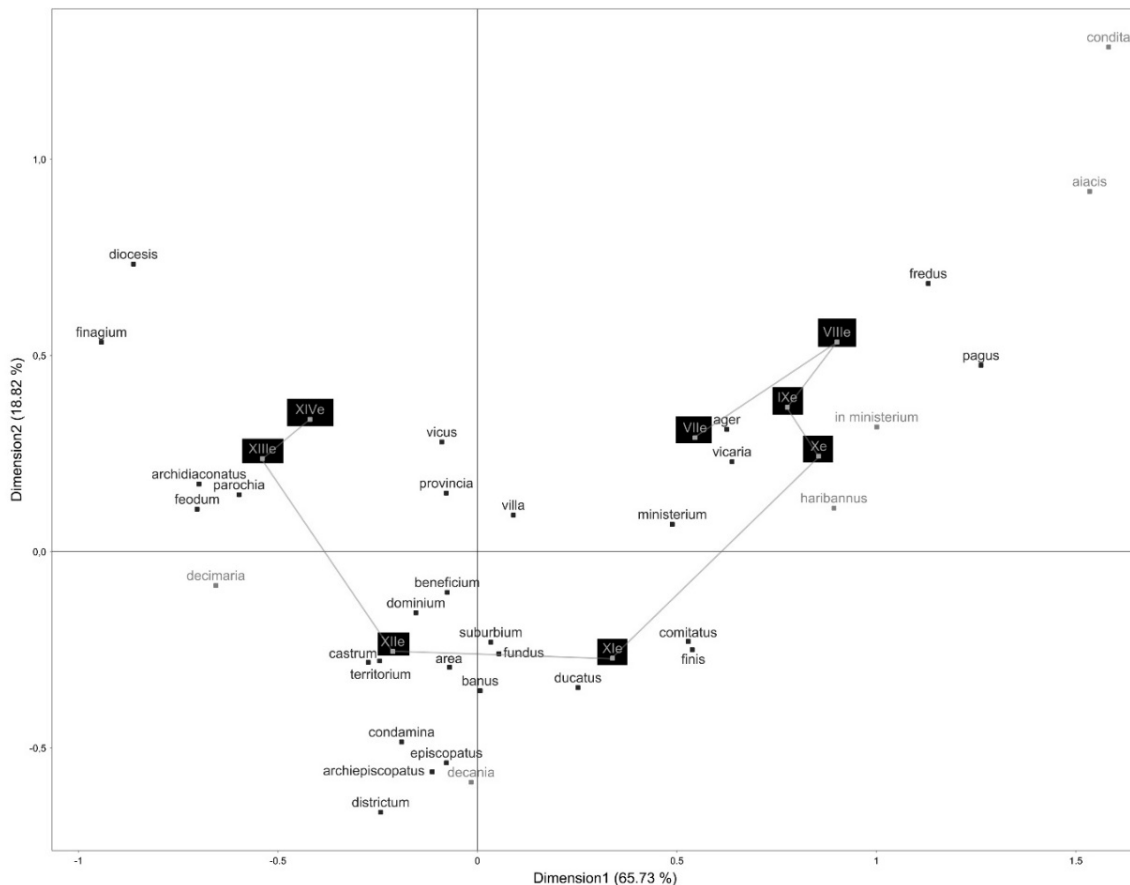


Fig. 12 : Répartition des entités spatiales, par siècle : analyse factorielle du tableau/figure 6. L'axe 1 oppose les VII^e-X^e siècle aux XIII^e-XIV^e siècle, les XI^e-XII^e siècles correspondant quant à eux à un moment de transformation. L'axe 2 oppose, à droite les VII^e-X^e siècle au XI^e siècle ; puis à gauche, le XII^e siècle au XIII^e-XIV^e siècles⁵⁹.

L'analyse factorielle résume les dynamiques spatiales évoquées jusqu'ici, tout en permettant de prendre de la hauteur⁶⁰. Le graphique fait ressortir à droite les périodes allant du VII^e au X^e siècle, puis à gauche les liens entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Ces regroupements dénotent des usages communs, pour chacun des deux groupes, en matière de lexique spatial. Le XI^e siècle apparaît comme un moment de rupture ; le XII^e siècle plutôt comme un siècle de création, où de nombreux termes apparaissent, voire connaissent un développement nouveau. L'analyse permet de constater une opposition entre, à droite, *pagus*, *ager*, *vicaria* et *comitatus*, puis à gauche *diocesis*, *parochia* et *feodum*. Soit d'une part des structures fortement liées à des pouvoirs laïcs (*vicaria*, *comitatus*, voire *pagus* dans certains contextes), mais aussi des entités descriptives, peu liées à des fonctions spécifiques (*villa*, *pagus* et *ager* dans d'autres contextes), puis d'autre part des structures liées aux pouvoirs ecclésiastiques (*diocesis*, *parochia*), articulées à de nouvelles formes de domination laïque (*feodum*, *finagium*)⁶¹. Autrement dit, nous avons au départ de notre chronologie, essentiellement des biens situés dans des structures soit neutres au plan du pouvoir, soit liées à de grands laïcs, puis, à partir du XII^e siècle, une affirmation très nette de toutes les structures ecclésiastiques, qui viennent littéralement remplacer les anciens

⁵⁹ Les termes possédant moins de 2 000 occurrences ont été grisés, et les siècles reliés par un trait.

⁶⁰ Il faudrait néanmoins poursuivre en évoquant la dynamique d'autres structures (telles que *ducatus*, *provincia*, *vicus*, *fundus*, etc.), peu évoquées dans le présent article.

⁶¹ Cette impression est complétée par la présence à gauche de *decanatus*, *subdecanatus*, *decimaria* / *decimarius*, mais aussi de *provincia*, puis d'*episcopatus* et *archiepiscopatus* vers l'ensemble proche de l'étiquette « XII^e [siècle] ».

repères spatiaux englobants. Tout se passe en effet comme si l'on passait d'un système où les biens ecclésiastiques (dont des églises) étaient situés dans des entités spatiales soit « neutres », soit liées à l'aristocratie laïque – entre le VII^e et le XI^e siècle –, à un système où l'ensemble des biens, y compris les « fiefs » / droits des laïcs (*feodum, honor, beneficium*), étaient localisés au sein d'entités ecclésiastiques. Ce basculement fondamental paraît débuter au XI^e siècle, puis s'accroître au XII^e siècle. Il est pleinement acquis au XIII^e siècle. Avec ce mouvement, c'est presque toute la société qui se voit incluse et décrite à l'aide de repères spatiaux contrôlés par l'Église.

Cooccurents et entités spatiales

Il est parallèlement possible d'examiner la carte sémantique des cooccurents de l'ensemble des entités spatiales choisies, afin de voir (par exemple) si *parochia* s'insère dans un contexte textuel et formulaire proche de *diocesis*, de *pagus*, d'*ager*, etc.⁶² Dans cette visualisation, les colonnes ou entités spatiales apparaissent en blanc sur fond noir, tandis que leurs cooccurents sont en noir (fig. 13).

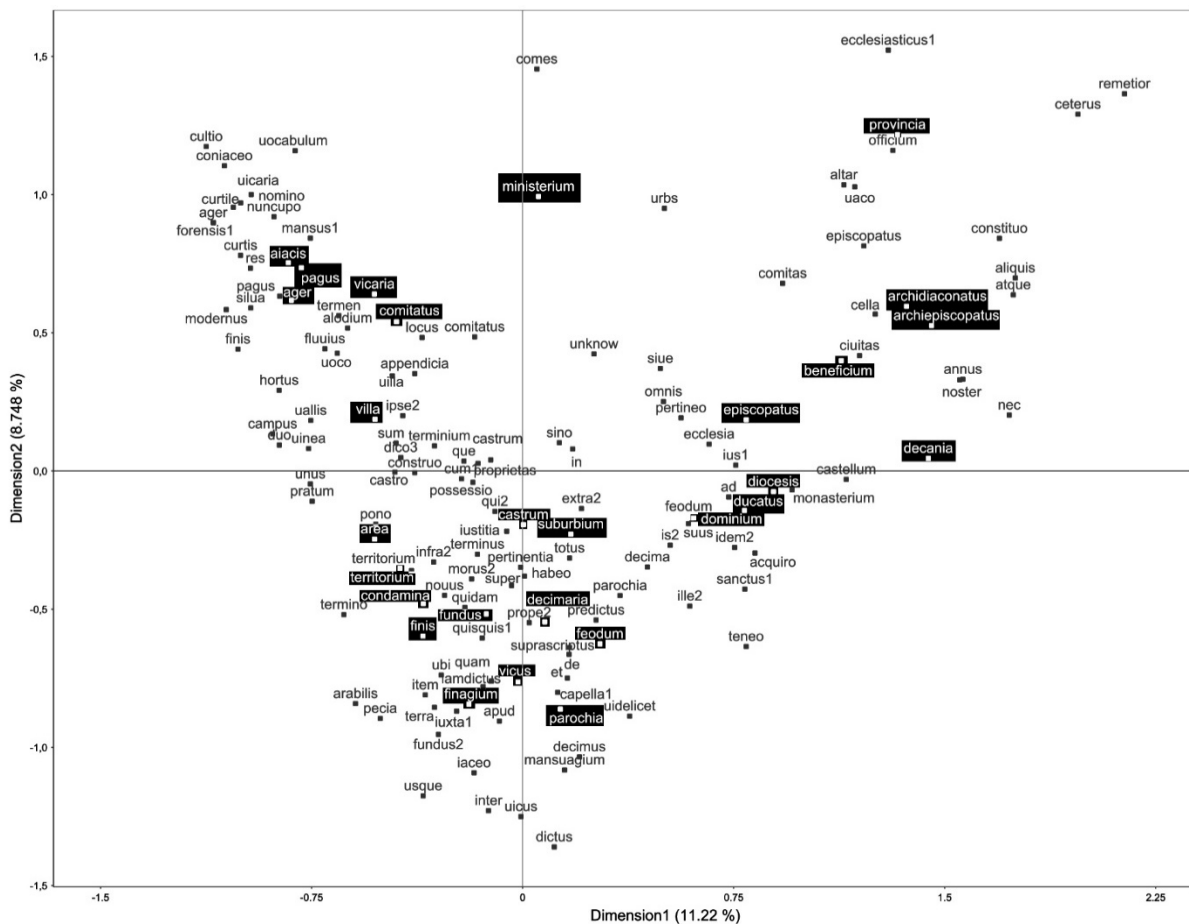


Fig. 13 : Champ sémantique des entités spatiales : analyse factorielle (axes 1-2) sur l'ensemble des cooccurents pour les lemmes retenus (CEMA - VII^e-XIII^e siècles).

La lecture de la carte factorielle est simple : plus des entités sont proches (i.e. se

⁶² Pour ce faire, il s'agit de produire un tableau où les colonnes correspondent aux entités spatiales retenues, et les lignes aux cooccurents de ces entités. Après un premier traitement du tableau, l'analyse factorielle permet là encore de résumer l'information du tableau, dans une projection où la distance graphique correspond à la distance contextuelle ou si l'on préfère sémantique entre les termes. Autrement dit : plus les termes sont proches, plus ils s'insèrent dans un contexte similaire.

regroupent), plus elles partagent des cooccurrents, donc un environnement lexical commun⁶³. On constate en premier lieu une répartition des termes très proche de l'analyse chronologique réalisée précédemment. Pour les périodes antérieures au XI^e siècle, *pagus*, *ager*, *villa*, *comitatus*, *vicaria*, *ager*, et *aiacis* fonctionnent de concert, dans un contexte sémantique incluant *mansus*, *fluvius*, *finis*, *silva*, *alodium*, *locus*, *curtile*, *hortus*, *campus* ou encore *vinea*. Nous avons donc bien affaire à un système de localisation des biens et des choses, qui forment dès lors un maillage de lieux articulés et plus ou moins regroupés. En bas de l'analyse se regroupent les termes appartenant aux XI^e-XII^e siècles. On peut d'ailleurs suivre les évolutions en matière de lexique spatial au cours de cette période, avec en bas et à gauche des lemnes comme *condamina*, *fundus*, *finis*, *area* ; puis, au centre *castrum*, *finagium*, *vicus*, *suburbium* ; enfin à droite *decimaria*, *feodum*, *parochia*. Ce glissement est aussi notable au niveau des cooccurrents : les termes relevant de l'activité agraire au sens le plus direct disparaissent du champ sémantique (sauf *pecia*, *arabilis* et quelques autres), et le réseau de termes contient désormais divers éléments de localisation (*territorium*, *termino*) ou des prépositions spatiales (*super*, *apud*, *extra*, etc.).

Enfin, on constate que se regroupe à droite de nombreux lemnes propres aux XII^e-XIII^e siècles, *parochia* permettant la transition sémantique vers ce nouveau système : *diocesis*, *episcopatus*, *beneficium*, *decania*, *archiepiscopatus*, *archidiaconatus*, *provincia*. Les cooccurrents principaux ont là encore profondément évolué : on trouve *altar*, *officium*, *ecclesiasticus*, *monasterium*, *ecclesia*, *sanctus*, *decima*, *cella*, *civitas*, mais aussi *feodum*. Il nous semble donc que l'analyse chronologique, réalisée précédemment, correspond assez étroitement avec cette brève analyse sémantique : les lemnes spécifiques des XII^e-XIII^e siècles forment un système dans lequel les laïcs sont inclus au sein d'un réseau ecclésial, composé à la fois de lieux et d'entités spatiales, articulé par les églises et les autres lieux polarisants.

*

Le schéma proposé dans les pages qui précèdent a été dégagé à partir d'un ensemble documentaire unique (les chartes), à l'échelle européenne. Or, les médiévistes savent bien que l'Europe médiévale était largement fondée sur une logique de variabilité, qui s'exprimait par des tendances socio-scripturaires hautement variables d'un espace à l'autre⁶⁴. En guise de conclusion, il s'agit donc d'annoncer la poursuite de l'étude. Un second article devra permettre de revenir sur le schéma européen, en proposant une étude comparée sur différentes régions. Celui-ci sera l'occasion d'aller au-delà des chartes, en utilisant d'autres types documentaires. Il sera alors temps de creuser la dimension sémantique du problème (et donc de la variabilité du sens du lexique dans le temps), tout en revenant sur les implications abstraites des observations contenues dans les deux volets complémentaires de cette recherche.

Nicolas Perreaux
LaMOP

⁶³ On parle alors de « sémantique distributionnelle ».

⁶⁴ N. Perreaux, *L'écriture du monde. Les chartes, les édifices et la dynamique sociale dans l'Europe médiévale (VII^e-XIV^e siècles)*, sous presse, Turnhout, Brepols (*Collection d'études médiévales de Nice*).